

COMMUNE – BUDGET PRIMITIF ANNEE 2023

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

SOMMAIRE

1. Le cadre général du Budget Primitif
2. La section de fonctionnement et annexe 1
3. La section d'investissement et annexe 2
4. Les données synthétiques du budget – récapitulation et annexes 3 et 4

Annexe 5 : extrait du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

1. LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF

L'article 107 de la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les Communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au Budget primitif de l'exercice. Conformément au Décret N° 2016-834 du 23 juin 2016, cette note devra être mise en ligne sur le site internet de la Collectivité lorsque celle-ci en est pourvue et permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune, elle est disponible sur le site internet de la Commune de MOHON : mohon.fr

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le Budget primitif constitue un premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au Représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, Ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget primitif de la Commune a été voté le 14 avril 2023 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

16 MAI 2023

Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité de services rendus aux habitants, de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt, de mobiliser des subventions auprès des organismes financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le Budget primitif de notre budget Commune.

Le CCAS ayant été dissous au 31 décembre 2018 et les budgets primitifs annexes de la Cantine Municipale et de la Garderie Municipale ayant été transférés vers la Commune au 31 décembre 2018, les crédits budgétaires pour ces 3 budgets sont intégrés dans le présent budget primitif 2023.

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la Commune. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursements de crédits...).

Pour notre Commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (participations familiales de la cantine et de la garderie, transport scolaire, mise à disposition de salles communales, de locations de terrains communaux ou de logements communaux...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement de la Commune pour l'année 2023 représentent 992 409 euros 57 auquel s'ajoute l'excédent de l'année 2022 (+ 768 051 euros 45) soit un total de 1 760 461 euros 02.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du Personnel Communal et les frais y afférents, les indemnités des Elus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux Associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2023 représentent au total 1 760 461 euros 02.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Etat détaillé des comptes ci-joint (annexe 1)

c) La fiscalité

Les taux communaux des impôts locaux pour l'année 2023 sont fixés comme suit :

LIBELLES	TAUX APPLIQUES A MOHON
Taxe d'habitation	10.95 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties	32.24 %
Taxe Foncière des Propriétés Non Bâties	41.73 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève : 380 043 euros 57.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 273 604 euros.

3 .LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

L'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat de bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition de véhicule...

Le Budget primitif de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : subventions relatives à la restauration du patrimoine ou l'investissement sur la voirie et les chemins ruraux, la réfection de l'éclairage public...)

Les recettes d'investissement de la Commune pour l'année 2023 représentent 3 421 euros en subventions d'investissement, 35 611 euros en recettes financières (fctva, taxe d'aménagement et cautions pour nos logements communaux), 40 000 euros d'opérations pour le compte de tiers, 737 815 euros 02 d'un virement de la section de fonctionnement, 346 396 euros 34 d'emprunt et 32 928 euros en opération d'ordre auquel s'ajoute un excédent d'investissement reporté 2022 de 219 190 euros 65 et les restes à réaliser 2022 d'un montant de 136 879 euros soit un total général de 1 552 241 euros 01.

Les dépenses d'investissement de la Commune pour l'année 2023 représentent 1 161 835 euros en dépenses d'équipement, 67 698 euros 01 en dépenses financières (capital des emprunts et cautions pour nos logements communaux), 40 000 euros d'opérations pour le compte de tiers, 25 000 euros en opération d'ordre et les restes à réaliser 2022 d'un montant de 257 708 euros soit un total général de 1 552 241 euros 01.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Etat détaillé des comptes ci-joint (annexe 2)

c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivantes :

- Frais d'études pour les travaux de voirie programme 2024 à 2026
- Travaux de voirie 2023.
- Achat de panneaux de signalisations
- Agrandissement d'un abri-bus rue de la Gare
- Sécurisation des abri-bus par éclairage, installation de totems avertisseurs aux abords de l'école
- Travaux de clôture rue du Four, travaux de trottoirs rue de la pierre bise.
- Achat de matériel et outillage d'incendie et de défense civile
- Achat d'une table de réunion pour les Adjointes au Maire.
- Achat de bancs et tables extérieures, achat de cuve de récupération d'eau de pluie, achat de chariots à table pour le centre culturel du mille clubs
- Rénovation énergétique de la salle polyvalente
- Travaux à l'église (abaissement de la chambre haute et remplacement d'un marteau pour cloche)
- Mairie : travaux d'extension de la mairie pour stocker les archives communales
- Service technique : achat de matériel électrique pour l'entretien des espaces verts, achat d'une échelle pour la remorque du service technique et d'accessoires pour le nettoyeur haute pression. Achat d'une armoire de rangement et d'un aspirateur laveur.
- Service administratif : achat de sièges de bureau pour le secrétariat et la garderie. Achat d'un repose pieds pour le secrétariat. Achat d'une licence word.
- Centre Culturel du Mille Clubs : achat de rideaux.
- Eclairage public : programme de remplacement de luminaires.
- Plan Local d'Urbanisme : grenellisation, allurisation et mise aux normes suite à l'approbation du SCOT dans le cadre d'une révision générale.
- Boulangerie : crédits prévus pour acquisition de cet immeuble et assistance à maîtrise d'ouvrage pour trouver la meilleure solution possible pour la mise en place de locaux commerciaux
- Aire de jeux : achat de structures.
- Terrains communaux : travaux de reboisement du terrain de Bodegat

d) Les principales subventions d'investissements ou participations prévues : sont les suivantes :

- Subventions allouées par le Département pour les travaux de trottoirs rue de la pierre bise (partie de subvention) et achat de jeux (partie de subvention)

0505 TAM 93

Envoyé en préfecture le 06/05/2023
Reçu en préfecture le 06/05/2023
Affiché le / 6 MAI 2023
ID : 056-215601345-20230414-43DEL2023-BF

3. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET PRIMITIF – RECAPITULATION

a) Recettes et dépenses d'investissement : 1 552 241 euros 01 dont :

DEPENSES : Crédits reportés 2022 : 257 708 euros

Nouveaux crédits 2023 : 1 294 533 euros 01.

RECETTES :

Excédent reporté 2022 : 219 190 euros 65

Crédits reportés 2022 : 136 879 euros

Nouveaux crédits 2023 : 1 196 171 euros 36

b) Principaux ratios :

Etat joint (annexe 3)

c) Etat de la dette :

Etats joints (annexe 4)

Pour les Collectivités locales et leurs établissements, les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du CGCT prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à MOHON le 05 mai 2023

Le Maire,

Francis MAHIEUX



ANNEXE 5 – CGCT – extrait de l'article L2313-1 qui suit :

05/05/2023

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2023 DU 1 ER JANVIER
2023**

Code	Libellé	Vote
FONCTIONNEMENT		-1 760 461,02
DEPENSES		1 760 461,02
Ch. 011	Charges à caractère général	564 715,00
Art. 6011	Matières premières et fournitures autres que terrains	
Art. 60221	Combustibles et carburants	
Art. 60611	Eau et assainissement	2 500,00
Art. 60612	Energie - Electricité	17 000,00
Art. 6062	Fournitures non stockées	
Art. 60621	Combustibles	22 000,00
Art. 60621_C	Combustibles	
Art. 60622	Carburants	3 500,00
Art. 60622B	ESSENCE	
Art. 60622_C	Carburants	
Art. 60622F	FIOUL	
Art. 60623	Alimentation	21 100,00
Art. 60623_C	Alimentation	
Art. 6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	
Art. 60631	Fournitures d'entretien	3 000,00
Art. 60631_C	Fournitures d'entretien	
Art. 60632	Fournitures de petit équipement	5 100,00
Art. 60632_C	Fournitures de petit équipement	
Art. 60633	Fournitures de voirie	5 000,00
Art. 60633_C	Fournitures de voirie	
Art. 60636	Vêtements de travail	2 150,00
Art. 60636_C	Vêtements de travail	
Art. 6064	Fournitures administratives	4 130,00
Art. 6068	Autres matières et fournitures	2 500,00
Art. 611	Contrats de prestations de services	60 600,00
Art. 613	Locations	4 700,00
Art. 6132	Locations immobilières	
Art. 6135	Locations mobilières	
Art. 61521	Terrains	8 200,00
Art. 615221	Bâtiments publics	40 200,00
Art. 615228	Autres bâtiments	120 000,00
Art. 615231	Voies	70 000,00
Art. 615232	Réseaux	2 000,00
Art. 61551	Matériel roulant	8 000,00
Art. 61558	Autres biens mobiliers	7 000,00
Art. 6156	Maintenance	22 000,00
Art. 6161	Multirisques	7 440,00
Art. 6168	Autres	2 500,00

05/05/2023

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2023 DU 1 ER JANVIER
2023**

Code	Libellé	Vote
Art. 617	Études et recherches	20 000,00
Art. 618	Divers	4 185,00
Art. 6182	Documentation générale et technique	
Art. 6184	Versements à des organismes de formation	
Art. 6188	Autres frais divers	
Art. 622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 000,00
Art. 6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	
Art. 6226	Honoraires	
Art. 6227	Frais d'actes et de contentieux	
Art. 623	Publicité, publications, relations publiques	16 160,00
Art. 6231	Annonces et insertions	
Art. 6232	Fêtes et cérémonies	
Art. 6236	Catalogues et imprimés	
Art. 624	Transports de biens et transports collectifs	53 100,00
Art. 6247	Transports collectifs	
Art. 625	Déplacements, missions et réceptions	600,00
Art. 6251	Voyages et déplacements	
Art. 626	Frais postaux et frais de télécommunications	12 660,00
Art. 6261	Frais d'affranchissement	
Art. 6262	Frais de télécommunications	
Art. 627	Services bancaires et assimilés	10,00
Art. 6281	Concours divers (cotisations...)	1 805,00
Art. 6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	100,00
Art. 6284	Redevances pour services rendus	4 600,00
Art. 62878	A ddes tiers	250,00
Art. 6288	Autres services extérieurs	1 600,00
Art. 635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration	5 025,00
Art. 63512	Taxes foncières	
Art. 6355	Taxes et impôts sur les véhicules	
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	280 660,00
Art. 6218	Autre personnel extérieur	12 000,00
Art. 633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (aut	3 415,00
Art. 6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	
Art. 6411	Personnel titulaire 2	157 550,00
Art. 6413	Personnel non titulaire 1	12 000,00
Art. 6415	Congés payés	220,00
Art. 64162	Emplois d'avenir	
Art. 64168	Autres emplois d'insertion	
Art. 6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	80 980,00
Art. 64501	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	
Art. 64503	Cotisations aux caisses de retraites	

05/05/2023

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2023 DU 1 ER JANVIER
2023**

Affiché le

16 MAI 2023

ID : 056-215601345-20230414-43DEL2023-BF

Code	Libellé	Vote
Art. 64504	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	
Art. 64505	Cotisations pour assurance du personnel	
Art. 64508	Cotisations aux autres organismes sociaux	
Art. 6470	Autres charges sociales	3 095,00
Art. 64704	Versements aux autres oeuvres sociales	
Art. 64705	Médecine du travail, pharmacie	
Art. 64708	Autres charges sociales diverses	
Art. 648	Autres charges de personnel	11 400,00
Art. 6488	Autres charges	
Ch. 014	Atténuations de produits	900,00
Art. 7391111	Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés no	900,00
Art. 739211	Attribution de compensation	
Ch. 023	Virement à la section d'investissement	737 815,02
Art. 023	Virement à la section d'investissement	737 815,02
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 928,00
Art. 6751	Valeur comptable des immobilisations cédées (hors	
Art. 681	Dotations aux amortissements et aux provisions - charges de	7 928,00
Art. 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	
Art. 6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonction	
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	145 502,00
Art. 65131	Bourses	
Art. 65133	Secours d'urgence	1 000,00
Art. 65138	Autres secours	
Art. 65311	Indemnités de fonction	41 000,00
Art. 65312	Frais de mission	500,00
Art. 65313	Cotisations de retraite	1 700,00
Art. 65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	
Art. 65315	Formation	6 000,00
Art. 65316	Frais de représentation du maire	100,00
Art. 6541	Créances admises en non-valeur	615,00
Art. 6542	Créances éteintes	
Art. 65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	
Art. 6558	Autres contributions obligatoires	52 000,00
Art. 65738	Autres établissements publics	
Art. 65741	Ménages	
Art. 65748	Autres personnes de droit privé	21 800,00
Art. 65818	Autres	
Art. 65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	
Art. 6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	
Art. 6588	Autres charges diverses de gestion courante	20 787,00
Art. 65883	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	

05/05/2023

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2023 DU 1 ER JANVIER
2023**

Affiché le

/ 6 MAI 2023

ID : 056-215601345-2023041448DEL2023-BF

Code	Libellé	Vote
Art. 65888	Autres subventions exceptionnelles	
Ch. 66	Charges financières	15 320,00
Art. 66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 420,00
Art. 6618	Intérêts des autres dettes	500,00
Art. 66185	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	
Art. 6688	Autres	400,00
Ch. 67	Charges exceptionnelles	2 300,00
Art. 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 300,00
Ch. 68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	5 321,00
Art. 681	Dot. amortissements et provisions. Charges de fonctionnement	5 321,00
Art. 6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonction	

76 MAI 2023

05/05/2023

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2023 DU 1 ER JANVIE
2023**

Code	Libellé	Vote
FONCTIONNEMENT		1 760 461,02
RECETTES		1 760 461,02
Ch. 002	Résultat d'exploitation reporté	768 051,45
Art. 002	Résultat d'exploitation reporté	768 051,45
Ch. 013	Atténuations de charges	655,00
Art. 6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	
Art. 6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoy	455,00
Art. 6479	Remboursements sur autres charges sociales	200,00
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Art. 72	Production immobilisée	
Art. 722	Immobilisations corporelles	
Art. 7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	
Art. 7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	
Ch. 70	Produits des services, du domaine et ventes divers	121 400,00
Art. 70128	Autres taxes et redevances d'eau	
Art. 7018	Autres ventes de produits finis	
Art. 7022	Coupes de bois 2	150,00
Art. 70311	Concession dans les cimetières (produit net)	1 500,00
Art. 7032	Droits de permis de stationnement et de location sur la voie	23 200,00
Art. 70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	
Art. 7066	Redevances et droits des services à caractère social	250,00
Art. 7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'	26 400,00
Art. 706811	Redevance d'assainissement collectif	
Art. 7078	Autres marchandises	
Art. 70878	par des tiers	69 900,00
Ch. 73	Impôts et taxes	90 022,00
Art. 73211	Attribution de compensation	22,00
Art. 73221	FNGIR	
Art. 732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	20 000,00
Art. 73223	Fonds départemental des DMT0 pour les comm. de - de 5000 hts	70 000,00
Art. 7323	Reversement du prél. de l'Etat sur le produit brut des jeux	
Art. 7328	Autres fiscalités reversées	
Ch. 731	Impositions directes	380 043,57
Art. 73111	Impôts directs locaux	380 043,57
Art. 73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	
Ch. 74	Dotations, subventions et participations	343 069,00
Art. 74111	Dotation forfaitaire des communes	120 065,00
Art. 741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	139 778,00
Art. 741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	13 761,00
Art. 744	FCTVA	8 000,00
Art. 74718	Autres	2 165,00

05/05/2023

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2023 DU 1 ER JANVIER
2023**

01 SIMU
R AU 31 DECEMBRE
ID : 056-215601345-20230414-43DEL2023-BF

Code	Libellé	Vote
Art. 7472	Participations régions	21 450,00
Art. 7478	Autres organismes	2 900,00
Art. 748313	Dotation unique des compensations spécifiques à TP	
Art. 74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	
Art. 74833	État - compensation au titre des exonérations des taxes fonc	33 550,00
Art. 74834	État - compensation au titre des exonérations de taxe d̵	
Art. 74836	Attrib. fonds départemental de péréquation de la TP	1 400,00
Ch. 75	Autres charges de gestion courante	56 935,00
Art. 752	Revenus des immeubles	46 000,00
Art. 756	Libéralités reçues	
Art. 75821	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	
Art. 7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	
Art. 7588	Autres produits divers de gestion courante	10 935,00
Art. 75887	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Art. 75888	Produits exceptionnels divers	
Ch. 76	Produits financiers	
Art. 764	Revenus des valeurs mobilières de placement	
Art. 7688	Autres	
Ch. 77	Produits exceptionnels	285,00
Art. 773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l	285,00
Art. 7751	Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)	
Ch. 78	Reprises sur provisions	
Art. 7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionn	

ANNEXE 2

Envoyé en préfecture le 06/05/2023
 Reçu en préfecture le 06/05/2023
 Affiché le / 6 MAI 2023
 ID : 056-215601345-20230414-43DEL2023-BF

MAIRIE DE MOHON - COMMUNE DE MOHON (M57) BP 2023 Simulation par défaut

05/05/2023 **ETAT DES COMPTES DETAILLES 2023 DU 1 ER JANVIE 2023**

Code	Libellé	Report	Prop.	Vote
INVESTISSEMENT		-257 708,00	-1 294 533,01	-1 294 533,01
DEPENSES		257 708,00	1 294 533,01	1 294 533,01
Op. OPFI	Opération financière		132 698,01	132 698,01
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Art. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Ch. 040	Opérations d’ordre de transfert entre section			
Art. 192	Plus ou moins-values sur cessions d’immobilisations			
Art. 231	Immobilisations corporelles en cours			
Ch. 041	Opérations patrimoniales		25 000,00	25 000,00
Art. 2031	Frais d'études			
Art. 2151	Réseaux de voirie			
Art. 231	Immobilisations corporelles en cours		25 000,00	25 000,00
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves			
Art. 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
Ch. 13	Subventions d’investissement			
Art. 1323	Départements			
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées		67 698,01	67 698,01
Art. 1641	Emprunts en euros		63 537,01	63 537,01
Art. 165	Dépôts et cautionnements reçus		4 161,00	4 161,00
Ch. 27	Autres immobilisations financières			
Art. 275	Dépôts et cautionnements versés			
Art. 2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit p			
Ch. 45	Opérations pour compte de tiers		40 000,00	40 000,00
Art. 4541	Opérations pour compte de tiers			
Art. 45411	IMMEUBLE LE GAZON		40 000,00	40 000,00
Op. OPNI	Opération non individualisée			
Ch. 23	Immobilisations en cours			
Art. 231	Immobilisations corporelles en cours			
Op. 100	VOIRIE	28 400,00	122 600,00	122 600,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)		5 000,00	5 000,00
Art. 203	Frais d’études, de recherche et de développement et fr		5 000,00	5 000,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles		24 000,00	24 000,00
Art. 2112	Terrains de voirie			
Art. 2138	Autres constructions		10 000,00	10 000,00
Art. 2152	Installations de voirie		10 000,00	10 000,00
Art. 2157	Matériel et outillage de voirie		4 000,00	4 000,00
Art. 21578	Autre matériel et outillage de voirie			
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles			
Ch. 23	Immobilisations en cours	28 400,00	93 600,00	93 600,00
Art. 231	Immobilisations corporelles en cours	28 400,00	93 600,00	93 600,00
Art. 2313	Constructions			

05/05/2023

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2023 DU 1 ER JANVIER
2023**

 Affiché le **6 MAI 2023**
 ID : 056-215601345-20230414-43DEL2023-BF

Code	Libellé	Report	Prop.	Vote
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques			
Op. 101	BATIMENTS COMMUNAUX		455 000,00	455 000,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)			
Art. 203	Frais d’études, de recherche et de développement et fr			
Ch. 21	Immobilisations corporelles		23 000,00	23 000,00
Art. 2131	Bâtiments publics			
Art. 21311	Hôtel de ville			
Art. 2138	Autres constructions			
Art. 2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile		10 000,00	10 000,00
Art. 2184	Mobilier		13 000,00	13 000,00
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles			
Ch. 23	Immobilisations en cours		432 000,00	432 000,00
Art. 231	Immobilisations corporelles en cours		432 000,00	432 000,00
Art. 2313	Constructions			
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques			
Op. 102	CHAPELLES-EGLISE	2 150,00	23 000,00	23 000,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles			
Art. 2138	Autres constructions			
Ch. 23	Immobilisations en cours	2 150,00	23 000,00	23 000,00
Art. 231	Immobilisations corporelles en cours	2 150,00	23 000,00	23 000,00
Art. 2313	Constructions			
Op. 103	MAIRIE	15 500,00	185 235,00	185 235,00
Ch. 20	Immobilisations Incorporelles(sauf le 204)		10 300,00	10 300,00
Art. 203	Frais d’études, de recherche et de développement et fr		10 000,00	10 000,00
Art. 2051	Concessions et droits similaires		300,00	300,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	15 500,00	24 935,00	24 935,00
Art. 2157	Matériel et outillage de voirie		17 000,00	17 000,00
Art. 21578	Autre matériel et outillage de voirie			
Art. 2182	Matériel de transport			
Art. 2183	Matériel de bureau et matériel informatique			
Art. 2184	Mobilier	15 500,00	2 335,00	2 335,00
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles		5 600,00	5 600,00
Ch. 23	Immobilisations en cours		150 000,00	150 000,00
Art. 231	Immobilisations corporelles en cours		150 000,00	150 000,00
Op. 105	CENTRE CULTUREL DU MILLE CLUBS			
Ch. 21	Immobilisations corporelles			
Art. 2184	Mobilier			
Ch. 23	Immobilisations en cours			
Art. 2313	Constructions			
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques			
Op. 106	RESERVE FONCIERE	5 093,00		

05/05/2023

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2023 DU 1 ER JANVIER
2023**

Affiché le

/ 6 MAI 2023

ID : 056-215601345-20230414-43DEL2023-BF

Code	Libellé	Report	Prop.	Vote
Ch. 21	Immobilisations corporelles	5 093,00		
Art. 2112	Terrains de voirie	5 093,00		
Op. 107	ECLAIRAGE PUBLIC	206 565,00	50 000,00	50 000,00
Ch. 204	Subventions d'équipement versées	2 180,00		
Art. 204181	Biens mobiliers, matériel et études	2 180,00		
Ch. 21	Immobilisations corporelles	204 385,00	50 000,00	50 000,00
Art. 21538	Autres réseaux	204 385,00	50 000,00	50 000,00
Art. 215383	Réseaux câblés			
Art. 215384	Réseaux d'électrification			
Op. 108	PLAN LOCAL D URBANISME		100 000,00	100 000,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)		100 000,00	100 000,00
Art. 202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme		100 000,00	100 000,00
Op. 115	BOULANGERIE		180 000,00	180 000,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)		10 000,00	10 000,00
Art. 203	Frais d'études, de recherche et de développement et fr		10 000,00	10 000,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles		170 000,00	170 000,00
Art. 2132	Immeubles de rapport		170 000,00	170 000,00
Ch. 23	Immobilisations en cours			
Art. 231	Immobilisations corporelles en cours			
Art. 2313	Constructions			
Op. 116	AIRE DE JEUX		16 000,00	16 000,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles		16 000,00	16 000,00
Art. 2184	Mobilier		16 000,00	16 000,00
Op. 119	TERRAINS COMMUNAUX		30 000,00	30 000,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles		30 000,00	30 000,00
Art. 212	Agencements et aménagements de terrains		30 000,00	30 000,00
Ch. 23	Immobilisations en cours			
Art. 231	Immobilisations corporelles en cours			

05/05/2023

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2023 DU 1 ER JANVIER
2023**

Code	Libellé	Report	Prop.	Vote
INVESTISSEMENT		136 879,00	1 415 362,01	1 415 362,01
RECETTES		136 879,00	1 415 362,01	1 415 362,01
Op. OPFI	Opération financière		1 063 665,10	1 065 544,67
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		219 190,65	219 190,65
Art. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		219 190,65	219 190,65
Ch. 021	Virement de la section d'exploitation (recettes)		735 935,45	737 815,02
Art. 021	Virement de la section d'exploitation		735 935,45	737 815,02
Ch. 024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)			
Art. 024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)			
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section		7 928,00	7 928,00
Art. 192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations			
Art. 2111	Terrains nus			
Art. 2115	Terrains bâtis			
Art. 2157	Matériel et outillage de voirie			
Art. 21578	Autre matériel et outillage de voirie			
Art. 2182	Matériel de transport			
Art. 2183	Matériel de bureau et matériel informatique			
Art. 2184	Mobilier			
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles			
Art. 28157	Matériel et outillage de voirie		4 110,00	4 110,00
Art. 28183	Matériel de bureau et matériel informatique		493,00	493,00
Art. 28184	Mobilier		2 977,00	2 977,00
Art. 28188	Autres immobilisations corporelles		348,00	348,00
Ch. 041	Opérations patrimoniales		25 000,00	25 000,00
Art. 1328	Autres			
Art. 203	Frais d'études, recherche, développement		25 000,00	25 000,00
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves		31 450,00	31 450,00
Art. 1021	Dotation			
Art. 10222	FCTVA		29 950,00	29 950,00
Art. 10223	TICPE 2e part			
Art. 10226	Taxe d'aménagement		1 500,00	1 500,00
Art. 102283	TLE			
Art. 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées		4 161,00	4 161,00
Art. 165	Dépôts et cautionnements reçus		4 161,00	4 161,00
Ch. 27	Autres immobilisations financières			
Art. 2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit p			
Ch. 45	Opérations pour compte de tiers		40 000,00	40 000,00
Art. 4542	Opérations pour compte de tiers			
Art. 45421	IMMEUBLE LE GAZON		40 000,00	40 000,00
Op. 100	VOIRIE	4 840,00	3 105,00	3 105,00

05/05/2023

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2023 DU 1 ER JANVIER
2023**

Affiché le

7 6 MAI 2023

AU 31 DECEMBRE

ID : 056-215601345-20230414-43DEL2023-BF

Code	Libellé	Report	Prop.	Vote
Ch. 13	Subventions d’investissement	4 840,00	3 105,00	3 105,00
Art. 1323	Départements	4 840,00	3 105,00	3 105,00
Art. 13248	Autres communes			
Art. 1327	Budget communautaire et fonds structurels			
Art. 13461	Dotations d'équipement des territoires ruraux			
Art. 1348	Autres			
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées			
Art. 1641	Emprunts en euros			
Op. 101	BATIMENTS COMMUNAUX		348 275,91	346 396,34
Ch. 13	Subventions d’investissement			
Art. 1323	Départements			
Art. 1327	Budget communautaire et fonds structurels			
Art. 13461	Dotations d'équipement des territoires ruraux			
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées		348 275,91	346 396,34
Art. 1641	Emprunts en euros		348 275,91	346 396,34
Ch. 23	Immobilisations en cours			
Art. 2313	Constructions			
Op. 102	CHAPELLES- EGLISE			
Ch. 13	Subventions d’investissement			
Art. 1323	Départements			
Art. 1327	Budget communautaire et fonds structurels			
Art. 1328	Autres			
Art. 13461	Dotations d'équipement des territoires ruraux			
Op. 103	MAIRIE			
Ch. 13	Subventions d’investissement			
Art. 1322	Régions			
Art. 1328	Autres			
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées			
Art. 1641	Emprunts en euros			
Op. 105	CENTRE CULTUREL DU MILLE CLUBS			
Ch. 13	Subventions d’investissement			
Art. 1323	Départements			
Art. 1327	Budget communautaire et fonds structurels			
Art. 13461	Dotations d'équipement des territoires ruraux			
Art. 13462	Dotations de soutien à l'investissement local			
Op. 107	ECLAIRAGE PUBLIC	124 659,00		
Ch. 13	Subventions d’investissement	124 659,00		
Art. 1327	Budget communautaire et fonds structurels			
Art. 1328	Autres	124 659,00		
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées			
Art. 1641	Emprunts en euros			

05/05/2023 **ETAT DES COMPTES DETAILLES 2023 DU 1 ER JANVIER 2023**

Code	Libellé	Report	Prop.	Vote
Op. 116	AIRE DE JEUX	7 380,00	316,00	316,00
Ch. 13	Subventions d’investissement	7 380,00	316,00	316,00
Art. 1323	Départements	7 380,00	316,00	316,00

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	990

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1024.97
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1002.43
3	Dépenses d'équipement brut / population	1173.57
4	Encours de dette / population (2) (3)	316.64
5	DGF / population	276.37
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	27.66 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	109.0695 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	117.07 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	31.5876 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-0.44 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité, informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
 (2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.
 (3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts
 (4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 06/05/2023
 Reçu en préfecture le 06/05/2023
 Affiché le **6 MAI 2023**
 ID : 056-215601345-20230414-43DEL2023-BF

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Caté- gorie d'em- prunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)		Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					988 377,06									
1641 Emprunts en euros (total)					988 377,06									
0	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/04/2001	2001-05-30	30/05/2002	438 377,06	F		6,000	6,000	EURO	A	C	N	A-1
0	CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	31/07/2009	2009-09-10	15/12/2009	250 000,00	F		4,080	4,080	EURO	T	C	N	A-1
0004849971	CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	15/04/2013	2013-12-10	15/03/2014	300 000,00	F		3,650	3,650	EURO	T	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 06/05/2023
Reçu en préfecture le 06/05/2023
Affiché le **6 MAI 2023**
ID : 056-215601345-20230414-43DEL2023-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					988 377,06									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 06/05/2023

Reçu en préfecture le 06/05/2023

Affiché le

7 6 MAI 2023

ID : 056-215601345-20230414-43DEL2023-BF

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		313 478,49					14 418,47	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		313 478,49					14 418,47	0,00	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	144 453,69	5,00	F	6,000		8 667,22	0,00	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	29 166,49	1,75	F	4,090		935,00	0,00	0,00	0,00
00048449571	N	0,00	A-1	139 858,31	6,00	F	3,650		4 816,25	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de lissage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 06/05/2023

Reçu en préfecture le 06/05/2023

Affiché le / 6 MAI 2023

ID : 056-215601345-20230414-43DEL2023-BF

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours éventuellement leur notification après règlement par le représentant

Envoyé en préfecture le 06/05/2023
Reçu en préfecture le 06/05/2023
Affiché le 16 MAI 2023
ID : 056-215601345-20230414-43DEL2023-BF

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L2343-2, sont assortis en annexe :

- 1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;
- 2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;
- 3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;
- 4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :
 - a) détient une part du capital ;
 - b) a garanti un emprunt ;
 - c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.
- La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;
- 5° Supprimé ;
- 6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;
- 7° De la liste des délégataires de service public ;
- 8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme ;
- 9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L1414-1 ;
- 10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées

notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens, aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, de compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 06/05/2023
Reçu en préfecture le 06/05/2023
Affiché le **16 MAI 2023**
ID : 056-215601345-20230414-43DEL2023-BF

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

